

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION DE FORFAITS DE REMONTEES MECANIKES DOMAINE SKIABLE GALIBIER-THABOR

GENERALITES

Les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation des titres de transport sur Remontées Mécaniques, ci-après désigné par « **le Forfait** » s'appliquent à tout usager du Domaine Skiable.

Si une disposition des présentes venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques et pour les sociétés ayant leur siège social en France.

L'acquisition du Forfait implique la prise de connaissance et l'acceptation de l'intégralité des présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation des Forfaits de Remontées Mécaniques, sans préjudice des voies de recours habituelles, énoncées ci-dessous.

1 DEFINITIONS

1.1 « Domaine Skiable Galibier-Thabor » désigne le Domaine Skiable de VALLOIRE et de VALMEINIER.

1.2 « Forfait » désigne le titre de transport vendu par l'Exploitant, auprès des seules Caisses Officielles de l'Exploitant, permettant l'accès de son titulaire aux Remontées Mécaniques du Domaine Skiable.

1.3 « Remontées Mécaniques » désigne les Remontées Mécaniques du Domaine Skiable à l'exception des fils neige et tapis roulants exploités par les écoles de ski.

1.4 « Exploitant » désigne la SEM VALLOIRE et la SEMVAL.

1.5 « Caisses Officielles » désigne les Caisses des Verneys, du Moulin Benjamin, de la Setaz, de la Brive, de l'Arméra, de Valmeinier 1500, de Valmeinier 1800, de Valmeinier 1850, de Pierre et Vacances Valmeinier et de Pierre et Vacances Valloire.

2 FORFAITS

2.1 Le Forfait est composé d'un support cautionné à 2€ sur lequel est enregistré un titre de transport et est mentionné un numéro unique. La caution sera rendue sur présentation du support à l'un des points de vente du domaine skiable dans un délai de 3 ans après l'achat du support.

Le Forfait donne accès, sans aucune priorité de quelque nature que ce soit, pendant la durée de validité du titre de transport et suivant les conditions et modalités précisées ci-après, aux Remontées Mécaniques en service et correspondant à la catégorie du Titre.

Les secteurs de validité du Forfait sont définis sur le plan des pistes de la saison d'hiver concernée et durant les périodes d'ouverture des Remontées Mécaniques telles qu'elles sont affichées aux Caisses Officielles de l'Exploitant, sous réserve des conditions météorologiques et d'enneigement.

L'utilisateur doit être porteur de son Forfait durant tout le trajet effectué sur chaque Remontée Mécanique, de l'aire de départ à l'aire d'arrivée, afin de pouvoir être présenté à tout agent assermenté de l'Exploitant qui est en droit de le lui demander.

2.2 Les tarifs des Forfaits sont affichés aux abords des Caisses Officielles.

Les prix sont des prix hors assurance, toutes taxes comprises et en euros. Ils sont également consultables sur les sites : www.valloire.net et www.valmeinier.com

L'Exploitant se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, sans préavis.

2.3 Des réductions sont proposées aux enfants de six à neuf ans inclus, aux juniors de dix à quatorze ans inclus et aux seniors de plus de soixante ans inclus.

Les personnes âgées de soixante quinze ans et plus ou les enfants de moins de six ans bénéficieront de la gratuité sur les Remontées Mécaniques, sous réserve des modalités affichées aux caisses et à l'article 3.2 des Conditions Générales.

2.4 Les dates d'ouverture et de fermeture des Remontées Mécaniques sont données à titre indicatif sur les affiches aux Caisses Officielles et sur les sites internet de l'Exploitant.

3 CONDITIONS D'EMISSION ET DE CONTROLE DES FORFAITS

3.1 Port du Forfait

Les titulaires d'un Forfait devront porter ce dernier dans une des poches de leur vêtement, à l'exclusion des bonnets, gants, etc.

3.2 Photos et justificatif d'identité

Les Forfaits pluri journaliers d'une durée égale ou supérieure à neuf jours comporteront une photographie récente du titulaire du Forfait, de face, sans lunettes de soleil, ni couvre-chef.

Le bénéfice d'une réduction tarifaire en fonction de la catégorie d'âge est subordonné à la production obligatoire de justificatifs originaux d'identité au moment de l'achat. Aucune photocopie de justificatif ne sera acceptée.

L'âge du client sera pris en compte au premier jour de validité du Forfait concerné.

Aucune réduction ne sera accordée après l'achat du Forfait.

3.3 Modalités de paiement

Aux Caisses Officielles de l'Exploitant, les paiements peuvent être effectués :

- par chèque encaissable sur un compte bancaire ouvert en France à l'ordre de l'Exploitant,
- en devises euros,
- par carte bancaire (sauf carte American Express),
- par chèques vacances (sur lesquels aucun rendu de monnaie ne sera effectué).

3.4 Pénalité de retard de paiement

Pour les clients en compte, le taux conventionnel minimum de pénalité de retard de paiement est égal à trois fois le taux d'intérêt légal.

3.5 Bon de livraison et justificatif

3.5.1 Toute émission de Forfait donne lieu à la remise d'un justificatif sur lequel figure la nature du Forfait, sa date de validité et son numéro unique.

Ce justificatif doit être conservé précieusement pour être présenté lors de tout contrôle et/ou réclamation.

3.5.2 Sur demande du client, il est délivré un bon de livraison sur lequel figure, pour une transaction unique, le nombre de produits achetés, le prix total hors taxe de la transaction et le montant de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

3.6 Infractions aux clauses de transport

3.6.1 Toute personne utilisant une Remontée Mécanique donnant l'accès au Domaine Skiable, sans Forfait ou muni d'un Forfait non-conforme, sera passible des poursuites et indemnités ci-dessous. Il en sera de même en cas de non-respect par la personne titulaire d'un Forfait des règlements de police affichés au départ des Remontées Mécaniques.

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION DE
FORFAITS DE REMONTEES MECANQUES
DOMAINE SKIABLE GALIBIER-THABOR**

3.6.2 Le Forfait doit être présenté lors de chaque contrôle demandé par les agents assermentés de l'Exploitant. L'absence de Forfait ou l'usage non-conforme ou détourné d'un Forfait (exemple : utilisation d'un Forfait vendu au tarif enfant par un adulte) est passible du versement d'une indemnité forfaitaire égale à cinq fois la valeur du Forfait journalier sur le Domaine Skiable et le cas échéant de la somme due au titre du transport (*Article 529-4 du Code de Procédure Pénale*) augmentée des frais de dossier dont le montant est fixé à 38 €.

3.6.3 La falsification d'un Forfait et/ou l'utilisation d'un Forfait falsifié est passible de poursuites pénales ainsi que du paiement de dommages et intérêts.

3.6.4 Dans tous les cas précités, le Forfait du contrevenant pourra être retiré par le contrôleur assermenté aux fins :

- de rapporter la preuve d'une contravention ou d'un délit (faux, escroquerie...) à fournir à l'appui d'une plainte auprès de la Gendarmerie,
- de restituer le Forfait auprès de son véritable propriétaire.

3.6.5 Dans tous les cas précités, l'Exploitant pourra procéder à la désactivation du Forfait.

3.7 Transmission et revente interdite

Le Forfait est strictement personnel, incessible et intransmissible pendant toute sa durée de validité (sauf le Forfait correspondant à la durée la plus courte de la grille tarifaire).

Le Forfait ne peut faire l'objet d'un prêt à titre gratuit ou onéreux.

Tout achat de Forfait en dehors des Caisses Officielles de l'Exploitant est passible de poursuite judiciaire par l'Exploitant.

3.8 Vente à distance & vente en ligne.

En application des dispositions de l'article L 121-20-4 du Code de la Consommation, le droit de rétractation, prévu aux articles L 121-20 et suivants du Code de la Consommation n'est pas applicable en matière de vente à distance de Forfaits.

Ainsi pour toute commande de Forfaits effectuée auprès de l'Exploitant, vous ne bénéficiez d'aucun droit de rétractation.

4 REMBOURSEMENT OU REMPLACEMENT DES FORFAITS

4.1 Tout Forfait délivré par l'Exploitant qui n'aurait pas été utilisé ou aurait été utilisé partiellement, ne sera ni remboursé, ni échangé quelle qu'en soit la cause : maladie, accident ou toute autre cause personnelle au titulaire et ce quelle que soit la durée de validité du Forfait.

Il est conseillé au client de souscrire auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable une police d'assurance couvrant ce risque.

Les Forfaits à journées non consécutives devront être épuisés durant la saison en cours ; au-delà ils ne pourront plus être utilisés, et ce sans qu'il soit procédé à leur remboursement, ni à un report de validité.

4.2 Les forfaits perdus ou volés : dès lors que le client apporte le justificatif délivré systématiquement avec le Forfait, un duplicata pourra lui être fait, suivant les conditions fixées par l'Exploitant. D'une manière générale, les Forfaits retrouvés sont recueillis à l'accueil du Domaine Skiable (10 € de frais de dossier + 2 € de caution du support).

Tout Forfait ayant fait l'objet d'une déclaration de perte ou de vol de la part de son titulaire auprès de l'Exploitant sera désactivé par l'Exploitant.

4,3 Les forfaits détériorés peuvent être remplacés ; la caution du support sera une nouvelle fois facturée (2 €).

5 ASSURANCE CARRE NEIGE

Le client peut choisir en option sur son Forfait la souscription d'une assurance journalière carré neige, soumise aux conditions de la société carré neige accessibles par ce lien : www.carreneige.com

Ce choix n'est pas possible en cas d'achat d'un Forfait saison. Pour cette catégorie de titre une assurance Carte neige année est possible.

6 INTERRUPTION DU FONCTIONNEMENT DES REMONTEES MECANQUES

En cas de fermeture partielle de plus d'une journée (plus des deux tiers du Domaine Skiable, soit plus de vingt deux Remontées Mécaniques fermées) ou totale des Remontées Mécaniques occasionnée par le manque de neige ou les conditions météorologiques ou une coupure d'électricité, la prise en charge sera assurée, sous réserve de la remise par le titulaire du Forfait des pièces justificatives requises (bon de livraison, justificatif et demande de remboursement dûment remplie) par l'Exploitant qui gardera toute liberté d'en fixer les modalités (journées de ski et/ ou avoir en journées à utiliser avant la date mentionnée sur l'avoir et/ ou remboursement différé du Forfait).

7 RESPECT DES REGLES DE SECURITE

Le titulaire du Forfait est tenu de respecter les règles de sécurité relatives au transport par Remontées Mécaniques, notamment les règlements de polices affichés au départ des Remontées Mécaniques, les pictogrammes les complétant ainsi que toutes les consignes données par le personnel de l'Exploitant, sous peine de sanctions.

Sur les pistes de ski, le titulaire du Forfait doit respecter l'arrêté municipal relatif à la sécurité sur les pistes de ski. Il lui est également recommandé de tenir compte des dix règles de conduite des usagers des pistes éditées par la Fédération Internationale de Ski (FIS).

Le ski hors piste est pratiqué par le titulaire du Forfait à ses risques et périls.

8 PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les marques, dessins et graphismes portés sur les Forfaits, affiches ou tarifs sont déposés et leur reproduction est strictement interdite.

9 PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

L'ensemble des informations demandées par l'Exploitant pour la délivrance du Forfait est obligatoire. Si une ou plusieurs informations obligatoires venaient à manquer, l'émission du Forfait ne pourra intervenir.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant ainsi que d'opposition à leur utilisation à des fins promotionnelles par l'Exploitant.

10 REGLEMENT DES LITIGES

Les présentes Conditions Générales sont soumises au droit français.

Tous les litiges auxquels pourront donner lieu l'exécution ou l'interprétation des présentes Conditions Générales seront de la compétence exclusive du Tribunal de Grande Instance d'Albertville.